

 Santé Canada Health Canada
Direction de la santé des Premières nations et des Inuits
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Télécopieur : 514-283-8067

Lundi le 19 septembre 2016

M. Nicolas Bédard
Centre L'envolée

Objet : Services couverts par Santé Canada

Monsieur Bédard,

Tel que discuté au téléphone, Santé Canada recommande que les Premières Nations et Inuits (PNI) puissent recevoir des traitements pour leurs dépendances dans certains types de ressources en toxicomanie. Ce sont les centres PNLAADA qui sont des centres de traitement pour les Premières Nations financés par Santé Canada puis les CRD, les centres de réadaptation en dépendances du Québec.

Il y a d'autres types centres de traitement au Québec, des ressources dites privées ou communautaires. Cependant, Santé Canada ne paie pas les frais de thérapie pour des clients PNI qui vont dans ces ressources.

Votre ressource fait partie de cette catégorie. Ainsi, les frais de traitement sont à la responsabilité du client puisque cela ne fait pas partie des services de santé ou frais couverts par Santé Canada via les services de santé non assurés ou autre programmes de Santé Canada.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à me contacter, au (514) 283-3768 ou caroline.theriault@hc-sc.gc.ca.

Sincèrement,


Caroline Thériault

Agente Principale de programmes - toxicomanie
Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits - Région du Québec
Santé Canada